



Direction de la Voirie et des Déplacements

**2018 DVD 31** Canalisation sous la rue Huguette Schwartz (14<sup>e</sup>). Convention d'occupation du domaine public avec la SCI Broussais La Charité.

## PROJET DE DELIBERATION

### Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Le projet d'aménagement des espaces publics du site Broussais (Paris 14<sup>ème</sup>) comportait le raccordement des bâtiments de la Croix-Rouge Française au nouveau réseau d'assainissement.

La branche nord-ouest du réseau existant n'ayant pu être raccordée au nouveau réseau d'assainissement pour des raisons d'altimétrie, il a été décidé de rénover et de conserver cette partie de canalisation existante dont le tracé recoupe celui de la nouvelle voie publique Huguette Schwartz sur environ 100 mètres.

Par délibération 2015 DU 78 des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015, vous avez approuvé la signature d'une convention avec la Croix-Rouge Française pour autoriser l'occupation du domaine public routier par ce tronçon situé sous la nouvelle voie et exonérer exceptionnellement de redevance la Croix-Rouge Française, cette dernière s'étant déjà acquittée auprès de la Ville du versement de 708 768 € au titre de la participation pour voies nouvelles et réseaux (PVNR) liée au permis de construire.

Depuis lors, la Croix-Rouge Française a cédé le réseau d'assainissement à la SCI Broussais La Charité. Il convient donc que la convention précitée, dont les termes restent par ailleurs inchangés, soit maintenant conclue avec cette SCI.

Je vous propose donc de bien vouloir m'autoriser à signer le projet de convention d'occupation du domaine public avec la SCI Broussais La Charité concernant le passage d'une canalisation sous la rue Huguette Schwartz (Paris 14<sup>e</sup>), dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris